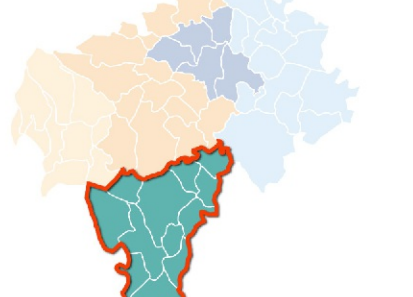




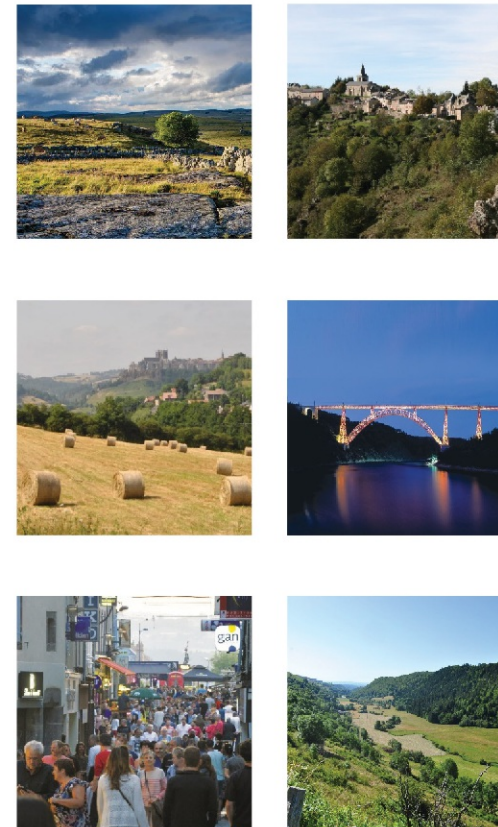
Saint-flour
COMMUNAUTÉ



PLUi
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



Plan de secteur Sud



3.1.5

**REGLEMENT
GRAPHIQUE**

Jabrun - Planche Nord

Juillet 2024
Echelle 1:6 500

PRESCRIPTION : Délibération du Conseil Communautaire du 12/12/2015 et du 09/10/2018
ARRET : Délibération du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023
APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 06/07/2024

CAMPUS COMMUNAUTÉ

CARTE D'ORIENTATION
27 rue du Commerce
48000 SAINT-FLOUR
Tél. 04 71 55 44 44
Mail : contact@campus48.com

CARTE TECHNIQUE
Service Urbanisme
2 rue des Forges d'Or
48000 SAINT-FLOUR
Tél. 04 71 55 44 44
Mail : contact@campus48.com

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

Zonage réglementaire

- Ub - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques
- Ud - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis hétérogènes
- Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages
- Uuv - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages
- Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ua - Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- Uy - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- 1Auc - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat
- 2Auc - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat
- 1Aue - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- 1Auy - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques
- A - Zone agricole
- Al - Zone agricole soumise à la loi Littoral
- N - Zone naturelle et forestière
- Nc - Secteur de la zone naturelle à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif
- NL - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités de loisirs
- Nlg - Secteur de la zone naturelle à vocation de la pratique du golf
- Ny - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées
- Nli - Zone naturelle et forestière soumise à la loi Littoral
- Np - Zone naturelle et forestière protégée correspondant aux espaces proches du rivage et aux espaces remarquables de la loi Littoral
- NLli - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités de loisirs
- Nlii - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités touristiques
- Ncdi - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation de camping, caravanning
- Ns - Zone naturelle correspondant au domaine skiable

Prescriptions particulières

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)
- Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
- Cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- Zones humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
- Bandes littorales de 100 mètres (article L.121-16 du CU)
- Espaces boisés classés identifiés en tant qu'ensembles boisés les plus significatifs au titre de la loi Littoral (article L.121-27 du CU)
- Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)
- Limitation de la constructibilité en raison de l'existence d'un PPR inondation (article R.151-34 1° du CU)
- Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
- Linéaire de protection des commerces et des services (article L.151-16 du CU)
- Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

Dispositions agricoles

- Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité
- Périmètre de réciprocité

0 300 600 m

